



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP17/EXEC2

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarantième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 17-22 juillet 2017

RAPPORT DE LA SOIXANTE-TREIZIÈME SESSION DU

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 10-13 juillet 2017

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la soixante-treizième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius	page 1
	<i>Paragraphe(s)</i>
Introduction	1
Ouverture de la session	2-5
Adoption de l'ordre du jour (Point 1)	6
Examen critique (Point 2)	7-84
Examen régulier de la gestion des travaux du Codex – Groupes de travail électroniques (Point 3)	85-91
Revitalisation des Comités de coordination FAO/OMS (Point 4)	92-96
Plan stratégique 2014-2019: état d'avancement de la mise en œuvre (Point 5.1)	97-106
Plan stratégique 2020-2025: projet (Point 5.2)	107-113
Comités travaillant par correspondance (Point 5.3)	114-127
Codex et Objectifs de développement durable (Point 5.4)	128-134
Questions financières et budgétaires relevant du Codex (Point 6.1)	135-140
Appui scientifique FAO/OMS au Codex: questions financières et budgétaires (Point 6.2)	141-150
Questions émanant de la FAO et de l'OMS: questions relatives aux politiques et questions connexes (Point 7)	151-160
Liens entre les politiques, stratégies et directives de la FAO et de l'OMS et les travaux du Codex (Point 8)	161-170
Demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex présentées par des organisations internationales non gouvernementales (Point 9)	171
Questions diverses (Point 10)	

ANNEXES

	<i>Page(s)</i>
Annexe I: Liste des participants	25-30
Annexe II: Calendrier pour le processus d'élaboration du Plan stratégique 2020-2025	31

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa soixante-treizième session au Siège de l'OMS, à Genève, du 10 au 13 juillet 2017. Mme Awilo Ochieng Pernet (Suisse), Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, a présidé la session. On trouvera la liste complète des participants à l'annexe I au présent rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. La session a été ouverte par M. Oleg Chestnov, Sous-Directeur général de l'OMS chargé des maladies non transmissibles et de la santé mentale, qui a insisté sur l'importance du programme 2030 et des attentes des États Membres quant à la contribution du Codex à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 2¹ et d'autres cibles pertinentes. M. Chestnov a évoqué le rôle important du nouveau Fonds fiduciaire pour le Codex (FFC2) qui permet au pays de participer plus activement au Codex. Il a également souligné l'importance de la cohérence entre les travaux du Codex et les politiques de haut niveau mises en place dans les secteurs de la santé et de l'agriculture aux niveaux national et international.
3. Mme Renata Clarke, Chef de l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, qui relève du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la FAO, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité au nom du Directeur général de la FAO et a estimé que le Comité exécutif était sur la bonne voie pour améliorer son impact stratégique sur les travaux du Codex. Elle a noté la grande importance stratégique de plusieurs des points dont le Comité était saisi et elle a insisté sur le fait que le système du Codex devrait tenir dûment compte de l'aptitude des pays à appliquer les normes du Codex et de leurs besoins en matière de renforcement des capacités.
4. La Présidente a noté les conclusions de la quarantième session de la Conférence de la FAO tenue du 3 au 8 juillet 2017 à Rome (Italie), notamment une Résolution souscrivant à la proclamation du 7 juin Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments. Elle a souligné l'importance de cette journée qui contribuera à mieux faire comprendre l'importance de la sécurité sanitaire des aliments et à améliorer la protection de la santé des consommateurs.
5. Le Secrétaire s'est aussi adressé aux participants, et leur a rappelé les différents rôles des membres du Comité exécutif.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)²

6. À sa soixante-treizième session, le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire et a décidé d'examiner les questions supplémentaires suivantes au point 10: Questions diverses:
 - i. Orientations que pourrait donner la Commission du Codex Alimentarius concernant l'utilisation des biopesticides, engrais biologiques et des biostimulants et leur relation avec le commerce (Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes) (CRD6);
 - ii. Coprésidence des sessions du Codex (Coordonnateur pour l'Asie) (CRD4)

EXAMEN CRITIQUE (Point 2)³

7. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a examiné les documents qui avaient été présentés en vue de leur examen critique par les 16 comités qui s'étaient réunis depuis sa soixante et onzième session et les trois comités travaillant par correspondance, ainsi que les propositions de nouveaux travaux présentées directement au Secrétariat.
8. Le Comité exécutif a noté que:
 - i. les processus d'élaboration avaient été suivis pour l'élaboration des textes présentés à la Commission pour adoption finale et pour adoption à l'étape 5;
 - ii. dans l'ensemble, les travaux des comités progressaient conformément à leurs calendriers respectifs;
 - iii. tous les points proposés comme nouveaux travaux satisfaisaient aux critères de l'examen critique.
9. Le Comité exécutif a été informé qu'il était nécessaire que les dispositions sur l'étiquetage figurant dans un certain nombre de normes relatives aux produits soient approuvées par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) à sa quarante-quatrième session, qui se tiendrait en octobre 2017.

¹ ODD 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

² CX/EXEC 16/73/1.

³ CX/EXEC 17/73/2; CX/EXEC 17/73/2 Add.1; CX/EXEC 17/73/2 Add.2; Observations supplémentaires des présidents des comités (CRD1); Observations des États-Unis d'Amérique et de la FIJU (CRD2); Coordonnateur du CCLAC (CRD5).

Conclusion

10. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission:
- i. examine en vue de leur adoption tous les textes tels que proposés et approuvés par les comités compétents, à l'exception de ceux énumérés ci-après, pour lesquels il a formulé des observations et des recommandations particulières;
 - ii. prenne acte du fait que les normes régionales pour les produits d'algues *Porphyra* (CCASIA), pour le yacon (CCLAC), pour le beurre de karité non raffiné (CCAFRICA), et le dough (CCNE); pour le cumin, le thym et le poivre noir, blanc et vert (CCSCH), et les huiles de poisson (CCFO) et les annexes pour certains légumes surgelés (CCPFV) seraient adoptées sous réserve d'approbation par le CCFL à sa quarante-quatrième session (autrement dit, si elles sont adoptées par la Commission à sa quarantième session, elles ne seront publiées qu'une fois approuvées par le CCFL);
 - iii. note que les travaux des comités progressaient conformément à leurs calendriers respectifs, à l'exception de ceux énumérés ci-après, pour lesquels il a formulé des observations et des recommandations particulières;
 - iv. examine en vue de leur approbation tous les points proposés comme nouveaux travaux, à l'exception de ceux énumérés ci-après, pour lesquels il a formulé des observations et des recommandations particulières.

CCNASWP

Norme régionale pour le jus de noni fermenté (travaux en cours)

11. Le Comité exécutif a noté que ces travaux n'étaient pas prêts à avancer dans la procédure par étape, principalement faute de participation active des pays insulaires du Pacifique, et que le CCNASWP, à sa quatorzième session, avait par conséquent demandé que leur date limite d'achèvement soit repoussée à 2020.

Conclusion

12. Le Comité exécutif a:
- i. proposé que la Commission modifie, à sa quarantième session, la date limite d'achèvement des travaux sur l'avant-projet de norme régionale pour le jus de noni fermenté à 2021;
 - ii. recommandé que la FAO, l'OMS et d'autres partenaires, envisagent de fournir une aide supplémentaire aux pays insulaires du Pacifique en matière d'élaboration de normes.

CCASIA

Code d'usages régional en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique (pour adoption)

13. Le représentant de l'OMS a fait remarquer que le projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique en Asie était le quatrième texte de ce type élaboré par un comité régional de coordination en suivant une approche prescriptive plutôt que fondée sur l'évaluation des risques.

Conclusion

14. Compte tenu de l'observation formulée ci-dessus, le Comité exécutif, tout en recommandant le Code d'usages régional en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique en Asie, pour examen en vue de son adoption par la Commission du Codex à sa quarantième session, est convenu de demander au Secrétariat d'entreprendre une analyse comparative des quatre codes d'usages régionaux en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique et d'en présenter les résultats à la cinquante et unième session du CCFH (2018), afin que celui-ci les examine à la lumière de ses travaux sur la révision des *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CAC/RCP 1-1969) et détermine les décisions à prendre, le cas échéant.

Programme de travail général

15. Le Comité exécutif a été informé que le CCASIA, à sa vingt et unième session (2018), se pencherait sur quatre documents de réflexion, qui pourraient donner lieu à de nouveaux travaux et avoir par là-même des répercussions sur sa capacité de gérer efficacement ses activités.

Conclusion

16. Le Comité exécutif a invité le CCASIA à hiérarchiser et à étaler les nouveaux travaux proposés qui concernent l'élaboration de normes régionales de façon à trouver le juste équilibre entre, d'une part, son rôle de forum régional et les points communs aux ordres du jour des comités régionaux de coordination et, d'autre part, sa fonction d'élaboration de normes régionales.

CCRVDF*Programme de travail général*

17. Le Comité exécutif a noté que les travaux du CCRVDF portaient notamment sur des composés utilisés à la fois comme médicaments vétérinaires et comme pesticides. Il a également été noté que le CCRVDF et le CCPR pourraient se tenir l'un après l'autre et que la prochaine plage de disponibilité se situait en 2021.
18. Un membre a fait une remarque au sujet de la valeur des observations du Président. En ce qui concerne les observations du Président du CCRVDF quant aux difficultés du Comité en matière d'établissement de LMR pour les emplois à des fins non thérapeutiques des médicaments vétérinaires, le membre a noté qu'il serait de l'intérêt bien compris du Codex de chercher une solution afin que le CCRVDF, le Comité exécutif et la Commission du Codex consacrent leur temps à des activités utiles.

Conclusion

19. Le Comité exécutif a encouragé le renforcement de la collaboration entre le CCRVDF et le CCPR pour ce qui est d'établir des LMR relatives aux composés servant à la fois de médicaments vétérinaires et de pesticides, et a invité les deux comités à étudier des moyens novateurs de favoriser cette collaboration.

CCNFSDU*Travaux en cours*

20. Le Comité exécutif a noté que le CCNFSDU avait pris du retard pour plusieurs activités.
21. S'agissant des nouvelles valeurs de référence des nutriments (VRN) ou valeurs révisées pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, le Secrétariat a précisé que le CCNFSDU continuait de soutenir ces travaux. Cependant, bien qu'étant convenu qu'un groupe de travail électronique serait mis sur pied pour évaluer la nécessité, la valeur et l'objectif des VRN révisées pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, ainsi que de déterminer les populations auxquelles elles s'appliqueraient, le CCNFSDU n'avait pas pu trouver lors des deux sessions précédentes de coprésidents pour diriger ce groupe. Le CCNFSDU, à sa trente-neuvième session, poursuivrait les débats sur la suite à donner à ces activités.

Conclusion

22. Le Comité exécutif a:
 - i. proposé que la Commission prolonge, à sa quarantième session, les délais impartis pour les travaux suivants:
 - a. la révision de la *Norme pour les préparations de suite* (CODEX STAN 156-1987) – prolongation jusqu'en 2019;
 - b. la définition de la biofortification – prolongation jusqu'en 2019;
 - c. des valeurs de référence des nutriments en rapport avec des maladies non transmissibles (VRN-MNT) pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne: acide eicosapentaénoïque (EPA) et acide docosahexaénoïque (DHA) – prolongation jusqu'en 2018;
 - ii. a encouragé le CCNFSDU à trouver d'autres manières de faire progresser les travaux sur les VRN révisées pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, en rappelant que la date butoir avait été fixée à 2019.

CCAFRICA*Norme régionale pour le beurre de karité non raffiné (pour adoption à l'étape 5/8)*

23. Le Comité exécutif a fait remarquer que, bien que le projet de norme comprenne tous les éléments des normes relatives aux produits, certaines sections ne correspondaient pas au modèle uniforme préconisé par le Manuel de procédure ni à la présentation des autres normes concernant des produits transformés.

Conclusion

24. Le Comité exécutif est convenu de demander au Secrétariat:
 - i. d'harmoniser les sections sur l'hygiène alimentaire et les contaminants avec le modèle de libellé figurant dans le Manuel de procédure avant que le texte ne soit publié sous la forme d'une norme régionale;
 - ii. de modifier la présentation de la norme de manière qu'elle soit conforme à celles des autres normes relatives aux produits, en vue de l'examen du texte par le CCAFRICA à sa vingt-troisième session.

Norme régionale pour les produits à base de manioc fermenté cuit (Manihot spp.) et norme régionale pour les feuilles de Gnetum spp. (pour adoption à l'étape 5)

25. Le Comité exécutif a fait remarquer que la présentation de ces deux normes ne correspondait pas à celle des autres normes relatives à des produits transformés.

Conclusion

26. Le Comité exécutif a recommandé au CCAFRICA d'harmoniser les deux avant-projets de normes avec le modèle uniforme appliqué aux autres normes relatives à des produits transformés, en vue de leur présentation pour adoption à l'étape 8, et d'apporter des éclaircissements quant à l'utilisation de l'annexe 1 de l'avant-projet de norme régionale pour les feuilles de *Gnetum* spp.

Avant-projet de norme régionale pour la viande séchée (travaux en cours)

27. Le Comité exécutif a souligné que l'achèvement de ces travaux dans les délais impartis nécessitait la participation active des membres de la région Afrique.

Programme de travail général

28. Le Comité exécutif a pris note du fait que le CCAFRICA, outre ses travaux en cours, examinerait à sa vingt-troisième session (2018) deux documents de réflexion qui pourraient donner lieu à de nouveaux travaux et commencerait à élaborer un nouveau plan stratégique régional.

Conclusion

29. Le Comité exécutif a invité le CCAFRICA à hiérarchiser et à étaler les nouveaux travaux proposés qui concernent l'élaboration de normes régionales de façon à trouver le juste équilibre entre, d'une part, son rôle de forum régional et les points communs aux ordres du jour des comités régionaux de coordination et, d'autre part, sa fonction d'élaboration de normes régionales.

Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires

Normes sur le cumin; sur le thym séché; et sur le poivre noir, blanc et vert (pour adoption)

30. Un membre s'est déclaré préoccupé par le fait qu'il n'avait été possible de procéder à une vérification scrupuleuse de certaines parties des trois normes (la section 3.2 relative aux facteurs de qualité) qu'après la clôture de la réunion, de sorte que les textes proposés pour adoption contenaient des niveaux de défauts autorisés supérieurs à ceux que prévoyaient les pratiques commerciales, ce qui était susceptible de créer des entraves au commerce.

Conclusion

31. Le Comité exécutif:
- i. a estimé que l'observation ci-dessus sortait du cadre de l'examen critique et qu'elle devait être examinée par la Commission, à sa quarantième session;
 - ii. est convenu de recommander que la Commission examine, à sa quarantième session, en vue de leur adoption, tous les textes tels qu'ils ont été proposés par le Comité sur les épices et les herbes culinaires à sa troisième session et approuvés par les comités compétents, sous réserve de l'approbation des dispositions d'étiquetage par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa quarante-quatrième session.

Avant-projet de norme sur l'origan (en cours d'élaboration)

32. Le Comité exécutif a noté que les travaux relatifs à la norme sur l'origan devaient s'achever en 2017 mais que le Comité sur les épices et les herbes culinaires, à sa troisième session, avait renvoyé cette norme aux étapes 2/3 afin d'en poursuivre l'élaboration et d'englober tous les produits commercialisés sous la dénomination «origan».

Conclusion

33. Le Comité exécutif a proposé que la Commission, à sa quarantième session, repousse à 2019 l'échéance prévue pour l'achèvement des travaux relatifs à la norme sur l'origan.

Nouveaux travaux

34. Le Secrétariat a expliqué que le Comité sur les épices et les herbes culinaires avait dressé une liste non exhaustive de plus de 114 épices et herbes culinaires pour lesquelles des normes pourraient être élaborées. En vue d'accélérer les travaux d'élaboration de normes, le Comité était convenu de procéder à un regroupement fondé sur les parties des plantes, à l'instar du secteur des épices et des herbes culinaires, à savoir: parties de fleurs séchées; fruits et baies séchés; feuilles séchées; écorce; racines, rhizomes et bulbes séchés; herbes culinaires etc. Chaque norme de groupe définirait les exigences générales pour un groupe déterminé d'épices relevant de la même catégorie de parties végétales, alors que les exigences propres à chaque épice feraient l'objet d'une annexe.
35. Le Comité sur les épices et les herbes culinaires a donc recommandé que la Commission examine, pour approbation, sept nouveaux documents de projet relevant de cinq catégories de regroupement principales, mais il n'a pas donné d'indications précises quant à la façon dont les exigences générales pour le groupe visé, ainsi que les exigences spécifiques à chaque produit, devaient être élaborées.
36. À ce jour, le Comité sur les épices et les herbes culinaires avait recommandé l'adoption de trois normes de produits sur les quatre projets approuvés, même s'il était nécessaire de procéder à un examen critique pour déterminer si le Comité pourrait être en mesure de mener de front l'élaboration de plus de quatre projets de normalisation.

Conclusion

37. Le Comité exécutif a recommandé:
- i. que la Commission examine, pour approbation, les sept points proposés devant faire l'objet de nouveaux travaux;
 - ii. que le Comité sur les épices et les herbes culinaires examine à sa prochaine session:
 - a. la possibilité d'adopter une approche par étapes en vue de l'élaboration de normes de groupe, par exemple en donnant la priorité aux travaux portant sur des produits individuels appartenant à un même groupe, avant de procéder à l'élaboration d'une norme relative à un groupe;
 - b. la possibilité de constituer un groupe de travail physique (qui travaillerait pendant la session, par exemple) ou de mettre en place d'autres mécanismes permettant d'examiner les observations écrites et de faciliter l'examen des projets regroupés.

Comité du Codex sur les graisses et les huiles*Norme sur les huiles de poisson (pour adoption)*

38. Le coordonnateur pour la région Amérique latine et Caraïbes, se référant à ses observations écrites figurant dans le document de séance CRD5, a fait part de sa préoccupation quant à l'adoption de la norme sur les huiles de poisson, rappelant que le Comité sur les graisses et les huiles était convenu de transmettre ce projet de norme pour adoption à l'étape 8 malgré les éléments suivants: i) les difficultés à utiliser les intervalles d'acides gras du tableau 1 comme seule mesure pour déterminer la conformité d'une huile de poisson à la section 2.1 de la norme, en l'absence d'une analyse plus approfondie; et ii) les conflits que l'adoption et la mise en œuvre de la norme sont susceptibles d'engendrer. Soulignant la complexité de ces questions et rappelant que le Comité sur les graisses et les huiles avait reconnu que le mécanisme proposé ne permettait pas de déterminer sans équivoque la conformité d'une huile de poisson, le Coordonnateur a réaffirmé ses réserves quant à l'approbation d'une norme comportant encore un point sensible à régler.
39. Le Secrétariat a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité sur les graisses et les huiles s'était penché sur les difficultés à utiliser les intervalles d'acides gras comme seule mesure pour déterminer l'authenticité et l'identification sans équivoque des huiles de poisson, surtout l'huile d'anchois. Il a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait fait observer que le Plan de présentation des normes Codex de produits, préconisé dans le Manuel de procédure, ne prévoyait pas l'insertion de dispositions horizontales concernant la traçabilité et la certification dans les normes relatives à des produits. Par ailleurs, le Secrétariat a souligné que, pour répondre aux points soulevés par le Chili, le Comité avait également demandé que le Secrétariat envoie une Lettre circulaire au cas où le projet de norme sur les huiles de poisson serait adopté par la Commission à sa quarantième session, afin de suivre l'application de la norme s'agissant de la conformité des huiles de poisson portant un nom spécifique à ses exigences, ainsi que de son effet sur le commerce, et que les informations recueillies par ce moyen soient communiquées au Comité afin qu'il les examine à sa prochaine session. À sa vingt-cinquième session, le Comité était aussi convenu d'informer le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires des points soulevés quant à l'authenticité des huiles de poisson.

Conclusion

40. Le Comité exécutif:
- i. a estimé que l'observation dont il était question plus haut sortait du cadre de l'examen critique et qu'il était préférable qu'elle soit examinée par la Commission, à sa quarantième session;
 - ii. est convenu de recommander que la Commission examine, à sa quarantième session, pour adoption, le projet de norme sur les huiles de poisson, tel qu'il a été proposé par le Comité sur les graisses et les huiles et approuvé par les comités compétents, sous réserve de l'approbation de ses dispositions d'étiquetage par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa quarante-quatrième session.

Programme de travail général

41. Le Comité exécutif a fait remarquer qu'à sa vingt-sixième session (2019), le Comité sur les graisses et les huiles examinerait des directives visant à guider l'examen des propositions portant sur des aspects spécifiques de ses travaux, autres que l'élaboration de nouvelles normes et/ou l'insertion de nouvelles huiles végétales ou de graisses animales dans les normes existantes. Il a aussi noté que les travaux menés par le Comité sur les graisses et les huiles allaient de l'avant mais que la charge de travail du Comité, dans le cadre du programme de travail général, demeurerait considérable.

Conclusion

42. Le Comité exécutif:
- i. s'est félicité de l'initiative du Comité sur les graisses et les huiles consistant à élaborer de nouvelles directives pour guider la révision des paramètres ou l'incorporation de nouveaux paramètres et les modifications d'ordre rédactionnel à apporter aux normes relatives aux graisses et aux huiles déjà existantes, et il a recommandé que le Comité détermine si un document de projet ou une procédure simplifiée pourrait accélérer ces travaux;
 - ii. a recommandé que le Comité sur les graisses et les huiles envisage de mettre au point un mécanisme (un plan prévisionnel, par exemple) permettant d'assurer une meilleure gestion de ses activités.

Comité du Codex sur les additifs alimentaires*Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (pour adoption)*

43. Le Secrétariat a expliqué que, par erreur, la note NN10 «Utilisation dans les produits qui relèvent de la Norme pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003) à un niveau maximal de 1 000 mg/kg», qui est associée à la disposition relative aux esters glycéroliques de l'acide diacétyltartrique et d'acides gras (SIN 472e) dans la catégorie FC 01.1.4, était en contradiction avec la limite maximale (10 000 mg/kg) qui est indiquée pour les additifs SIN 472e dans la Norme Codex 243-2003, et qu'elle devait donc être libellée comme suit: «Utilisation dans les produits qui relèvent de la Norme pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003) à un niveau maximal de 10 000 mg/kg».

Conclusion

44. Le Comité exécutif est convenu de recommander que la Commission examine, à sa quarantième session, pour adoption, le projet et l'avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA et qu'elle révise la note NN10 associée aux dispositions relatives aux additifs SIN 472e dans la catégorie FC 01.1.4.

Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV)*Travaux en cours*

45. Le Secrétariat a noté que, bien qu'ils ne soient pas mentionnés dans le document présenté pour l'examen critique, les travaux en cours du Comité, notamment mener à bien la tâche confiée au Comité par la Commission du Codex Alimentarius en 1997, comprenaient 18 normes devant encore être examinées afin de déterminer leur importance pour le commerce international et, dans l'affirmative, leur éventuelle révision.

Nouveaux travaux

46. Le Secrétariat a informé le Comité exécutif que neuf propositions de nouveaux travaux avaient été présentées en réponse à la lettre circulaire CL 2017/07-PFV (Demande de propositions visant de nouveaux travaux sur les normes du Codex sur les fruits et les légumes traités), publiée par le Secrétariat à la demande du Comité, à sa vingt-huitième session (2016), et que tous les documents de projet étaient complets et contenaient les informations attendues s'agissant des critères régissant l'établissement de priorités de travail, y compris les critères applicables aux produits.

47. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a noté que, parmi les neuf propositions de nouveaux travaux, celle sur les piments forts séchés (émanant du Mexique) serait examinée par le Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) et que les travaux sur le kaki séché (proposés par la République de Corée) pourraient être conduits dans le contexte des activités sur les fruits séchés (proposition de la Thaïlande). Les propositions de nouveaux travaux ont par conséquent été réduites au nombre de sept.
48. S'agissant des propositions de nouveaux travaux, les vues suivantes ont été formulées au Comité:
- i. Le Comité a été très productif mais il a dû faire face à des problèmes de quorum lors de sessions récentes, et il semblerait que ses activités suscitent un intérêt faible. On a noté l'analyse du Président du Comité qui posait la question de la nécessité d'entreprendre des travaux sur les propositions présentées et de leur inutilité sur des normes de priorité moindre. Il conviendrait d'examiner soigneusement la poursuite ou non de l'organisation de réunions physiques du Comité, compte tenu de la nécessité d'utiliser efficacement des ressources limitées.
 - ii. Si la présentation de neuf propositions de nouveaux travaux indiquait clairement l'intérêt porté par les membres à la poursuite des travaux sur les normes pour les fruits et légumes traités, le Comité devrait cependant entreprendre un examen technique des propositions, l'idéal étant qu'il soit réalisé dans le cadre d'une réunion physique du Comité, avant toute prise de décision de la Commission du Codex sur les nouveaux travaux.

Conclusion

49. Le Comité exécutif a noté que les documents de projet étaient complets et répondaient aux critères de l'examen critique.

Programme de travail général

50. Le Secrétariat a rappelé que 18 normes devaient encore être examinées et que neuf propositions de nouveaux travaux avaient été présentées. Comme certaines des propositions étaient liées à des normes dont l'examen était en suspens, la charge de travail globale du Comité portait sur: i) les travaux en suspens relatifs à l'établissement de priorités dans l'examen de normes existantes pour les fruits et légumes traités; et ii) les propositions d'élaboration de nouvelles normes/révisions de normes, qui correspondent aux 19 normes inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité.
51. Les membres ont rappelé les observations formulées sur la question de la participation, l'utilisation efficace des ressources, la nécessité de procéder à un examen technique des propositions de nouveaux travaux et l'examen des normes en suspens. Il a aussi été souligné qu'il fallait apporter des solutions pragmatiques à ces questions.
52. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a examiné des approches qui permettraient de traiter l'ensemble des travaux sur les normes pour les fruits et légumes traités.
53. Les trois propositions suivantes ont été avancées:
- i. Mener l'analyse des normes en suspens et des propositions de nouveaux travaux par correspondance (proposition du membre de l'Amérique du Nord). Le Comité pourrait ainsi déterminer l'intérêt et la nécessité de nouveaux travaux, avant de décider s'il convenait d'organiser une réunion physique du Comité (et dans l'affirmative, ce serait possible en 2019).
 - ii. Élargir le mandat du Comité sur les fruits et légumes frais pour qu'il puisse examiner les fruits et légumes traités (proposition du membre de la région Amérique latine et Caraïbes), ce qui permettrait de mieux utiliser les ressources et d'obtenir une plus large participation des États membres.
 - iii. Organiser la session suivante du Comité conjointement avec celle de comités apparentés, par exemple le Comité sur les épices et les herbes culinaires ou le Comité sur les fruits et légumes frais. Le coordonnateur pour l'Asie a indiqué que l'Inde était disposée à accueillir, à la suite l'une de l'autre, des réunions du Comité sur les fruits et légumes traités et du Comité sur les épices et les herbes culinaires, ce qui favoriserait une participation plus large et résoudrait les difficultés rencontrées par les pays dans le cadre du travail par correspondance.

Conclusion

54. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, est convenu de présenter les trois propositions à la Commission à sa quarantième session, pour décision.

Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments

Limites maximales pour le plomb dans les fruits et les légumes transformés sélectionnés (révision des LM) (pour adoption à l'étape 5)

55. Le Comité exécutif a noté que les travaux auraient dû s'achever en 2015, conformément au calendrier établi, mais que le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments attendait de disposer de nouvelles données pour terminer la révision de ces limites maximales.

Conclusion

56. Le Comité exécutif:
- i. est convenu de demander au Comité sur les contaminants dans les aliments d'indiquer une date raisonnable pour l'achèvement de ces travaux;
 - ii. a recommandé au Comité de ne pas proposer d'autres travaux visant à fixer de nouvelles limites maximales pour le plomb à insérer dans la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CODEX STAN 193-1995) tant que la révision des limites maximales existantes dans la *Norme générale* ne serait pas terminée.

Travaux en cours

57. Le Comité exécutif a noté qu'aucun des travaux en cours n'avait pu être achevé dans les délais fixés.

Conclusion

58. Le Comité exécutif est convenu de demander au Comité sur les contaminants dans les aliments d'indiquer une date raisonnable pour l'achèvement des travaux en cours.

Directives pour l'analyse des risques liés à la présence accidentelle de substances chimiques, à faibles concentrations, dans les aliments (nouveaux travaux)

59. Le Comité exécutif a noté que le document de projet relatif à ces nouveaux travaux ne répondait pas à la question de la disponibilité d'avis scientifiques et qu'il était important de veiller à ce que ces travaux soient conformes aux *Principes de travail pour l'analyse des risques*.

Conclusion

60. Le Comité exécutif a recommandé que la FAO et l'OMS participent activement aux travaux visant à élaborer des directives pour l'analyse des risques liés à la présence accidentelle de substances chimiques, à faibles concentrations, dans les aliments, afin de s'assurer leur conformité avec les *Principes de travail pour l'analyse des risques*, notamment quant à l'évaluation des risques.

Programme de travail général

61. Le Comité exécutif a fait observer que le programme de travail du Comité sur les contaminants dans les aliments tenait compte du grand intérêt que les membres du Codex portaient aux travaux du Comité, que le Comité avait déjà reconnu la lourde charge de travail qui lui incombait et qu'un plan de travail prévisionnel serait établi de sorte de gérer la charge de travail croissante.

Conclusion

62. Le Comité exécutif s'est félicité de la décision du Comité sur les contaminants dans les aliments relative à l'établissement d'un plan de travail prévisionnel et a encouragé le Comité à le mettre en œuvre.

Comité du Codex sur les résidus de pesticides

Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale

63. Le Comité exécutif a noté qu'en réponse à la demande du Comité exécutif, à sa soixante et onzième session, concernant la date fixée pour l'achèvement des travaux relatifs aux parties de la Classification restant à examiner, le Comité sur les résidus de pesticides avait précisé, à sa quarante-neuvième session, que la révision des Types 04 et 05 serait achevée en 2018 et celle de la Classe C, en 2020; et qu'il n'était pas possible d'indiquer une date précise pour l'achèvement des travaux relatifs aux parties restantes de la Classification, c'est-à-dire les produits primaires d'origine animale destinés à l'alimentation animale (Classe B) et les produits transformés d'origine végétale (Classe D).

Conclusion

64. Le Comité exécutif a proposé que la Commission modifie, à sa quarantième session, la date fixée pour l'achèvement des travaux de révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale*, compte tenu des informations données par le Comité sur les résidus de pesticides, à sa quarante-neuvième session.

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires*Nouvelles activités*

65. Le Comité exécutif a noté que le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires convoquerait des groupes de travail physiques régionaux pendant la période intersession, selon une approche pilote, afin de faciliter une participation plus large des pays tout en tenant compte de leurs difficultés.

Conclusion

66. Le Comité exécutif a demandé au Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires de faire rapport au Comité exécutif sur les résultats obtenus dans le cadre de cette approche pilote.

Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage*Programme de travail général***Conclusion**

67. Le Comité exécutif a recommandé au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage de continuer à donner la priorité la plus élevée à la révision et à la mise à jour continue de la *Norme générale sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage* (CXS 234-1999) afin que celle-ci demeure, pour le Codex, une source fiable et unique de méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

Comité régional de coordination pour le Proche-Orient*Norme régionale sur le dough (pour adoption)*

68. Le Comité exécutif a noté que les dispositions relatives à l'étiquetage et aux additifs alimentaires, respectivement, devaient encore être approuvées par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, à sa quarante-quatrième session (octobre 2017) et par le Comité sur les additifs alimentaires, à sa cinquantième session (mars 2018).

Conclusion

69. Le Comité exécutif est convenu de recommander que la Commission examine, à sa quarantième session, pour adoption, le projet de norme régionale, tel qu'il est proposé par le Comité régional de coordination pour le Proche-Orient, sous réserve de l'approbation des dispositions relatives à l'étiquetage alimentaire et aux additifs alimentaires par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, à sa quarante-quatrième session, et par le Comité sur les additifs alimentaires, à sa cinquantième session.

Norme régionale sur le mélange de za'atar (pour adoption à l'étape 5)

70. Le Comité exécutif a noté que la date prévue pour l'achèvement de ces travaux était 2017.

Conclusion

71. Le Comité exécutif a proposé que la Commission, à sa quarantième session, repousse à 2019 la date limite d'achèvement des travaux relatifs à la norme régionale sur le mélange de za'atar.

Programme de travail général

72. Le Comité exécutif a noté que le Comité régional de coordination pour le Proche-Orient, à sa dixième session, examinerait deux points dans le cadre de la procédure par étapes, à savoir la norme régionale sur le mélange de za'atar (dont la version définitive doit être mise au point par le Comité régional à sa dixième session) et la norme régionale sur le labneh (dont l'état d'avancement devait être précisé, sachant que ce point n'a pas été examiné par le Comité régional à sa neuvième session), ainsi que trois documents de travail qui pourraient donner lieu à de nouveaux travaux.

73. Le Coordonnateur pour le Proche-Orient a confirmé que les membres de la région souhaitaient que les travaux sur la norme sur le labneh soient poursuivis.

Conclusion

74. Le Comité exécutif:
- i. a demandé au Comité régional de coordination pour le Proche-Orient de donner des précisions concernant l'état d'avancement de l'élaboration de la norme régionale sur le labneh;
 - ii. a invité le Comité régional à hiérarchiser et à étaler dans le temps les nouveaux travaux proposés qui concernent l'élaboration de normes régionales afin de trouver le juste équilibre entre son rôle de forum régional, les points communs aux ordres du jour des comités régionaux de coordination et sa fonction d'élaboration de normes régionales.

Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (travaillant par correspondance)

75. Le Comité exécutif a été informé qu'il n'y avait pas eu de nouveaux apports au CCMMP au sujet de la norme pour le fromage fondu et que par conséquent, la recommandation du Comité exécutif à sa soixante et onzième session demeurait valable.

Norme sur les poudres de perméats laitiers (pour adoption)

76. Le Secrétariat a informé le Comité exécutif que les dispositions relatives aux additifs alimentaires, aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage et à l'étiquetage alimentaire devaient être approuvées par les comités compétents respectifs.

Conclusion

77. Le Comité exécutif est convenu de recommander que la Commission examine, à sa quarantième session, pour adoption, le projet de norme sur les poudres de perméats laitiers, tel qu'il a été proposé par le Comité sur le lait et les produits laitiers et sous réserve de l'approbation des dispositions relatives à l'étiquetage, aux additifs alimentaires et aux méthodes d'analyse par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, à sa quarante-quatrième session, par le Comité sur les additifs alimentaires, à sa cinquantième session, et par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, à sa trente-neuvième session, respectivement.

Comité du Codex sur les sucres (travaillant par correspondance)*Norme sur le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé (travaux en cours)*

78. Le Comité exécutif a noté que la date limite d'achèvement des travaux avait été repoussée quatre années de suite et qu'aucun accord sur le champ d'application de la norme n'avait pu être trouvé.
79. Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, soulignant les difficultés liées à la tâche pour la Colombie, en tant que pays d'accueil du Comité sur les sucres, s'agissant de dégager un accord sur le champ d'application de cette norme, et rappelant l'importance de ces travaux pour la région, a proposé de prolonger le délai.

Conclusion

80. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarantième session, interrompe les travaux visant à élaborer la norme sur le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé, étant entendu que cette décision n'empêcherait pas les pays qui le souhaitent de proposer par la suite de nouveaux travaux portant sur ce produit.

Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (travaillant par correspondance)*Norme sur le quinoa (pour adoption à l'étape 5)*

81. Le Secrétariat a informé le Comité exécutif que le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses avait demandé que le Comité sur les contaminants dans les aliments envisage d'établir des limites maximales pour le cadmium et le plomb dans le quinoa, et il a fait observer que le quinoa était explicitement exclu des LM existantes pour le plomb et le cadmium dans les céréales, telles qu'indiquées dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale.

Conclusion

82. Le Comité exécutif a demandé au Comité sur les contaminants dans les aliments d'étudier l'insertion du quinoa dans les limites maximales actuelles pour le plomb et le cadmium dans les céréales figurant dans la Norme générale.

Documents de projet

Révision du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CAC/RCP 61-2005) et élaboration de directives sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens)

83. Le Comité exécutif a noté que le groupe de travail physique sur la résistance aux antimicrobiens s'était penché sur le processus visant à élaborer ces projets de textes, en vue de leur examen par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, à sa cinquième session, et il est convenu de recommander que la Commission, à sa quarantième session, mette en place des groupes de travail électroniques.

Conclusion

84. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarantième session:
- i. examine, pour approbation, deux propositions de nouveaux travaux portant sur la résistance aux antimicrobiens;
 - ii. établisse des groupes de travail électroniques chargés d'élaborer les avant-projets de textes, pour observations et examen par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, à sa cinquième session, notant que les travaux des groupes électroniques devraient s'achever d'ici à la mi-septembre afin de laisser suffisamment de temps, soit environ deux mois, avant que les observations ne soient communiquées au Groupe intergouvernemental spécial en vue de sa cinquième session.

EXAMEN RÉGULIER DE LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX – GROUPES DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUES (Point 3)⁴

85. Le Secrétariat, en présentant ce point de l'ordre du jour, a décrit le processus qui avait été suivi pour conduire l'examen régulier de 2016.
86. Le Comité s'est dit en accord avec le processus, la méthode et l'analyse employés pour mener l'examen, ainsi qu'avec les conclusions qui y sont tirées.
87. Le Comité exécutif a noté que de nombreux participants appartenant à un même membre ou organisation ayant le statut d'observateur prenaient part aux groupes de travail électroniques. Le Comité est convenu qu'il était important de veiller à la coordination nationale au sein des groupes de travail électroniques.
88. Le Comité exécutif a reconnu qu'il fallait des directives pratiques à l'intention de toutes les parties participant à la vie d'un groupe électronique. Un appui pourrait être prêté notamment dans les domaines suivants:
- i. directives quant à la pertinence de créer un groupe de travail électronique et solutions de remplacement, et modalités d'examen des rapports des groupes de travail électroniques en séance plénière (pour les présidents de comité);
 - ii. processus de gestion d'un groupe de travail électronique (présidé et coprésidé) et modèles de présentation des rapports (y compris la liste des participants) (pour les présidents de groupes de travail électroniques);
 - iii. coordination au niveau des points de contact du Codex (pour les participants);
 - iv. outils numériques disponibles (pour les présidents de groupe de travail électroniques et les participants).
89. Le Comité a noté que, compte tenu du nombre de groupes de travail électroniques mis en place tant au sein du Codex que d'autres organisations de normalisation, il fallait que les membres déterminent les domaines d'action prioritaires. L'établissement des priorités nécessitait la coordination au niveau national, qui dépendait à son tour de la capacité des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments.
90. Le représentant de la FAO a noté que les initiatives de renforcement des capacités menées aux niveaux national et régional dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex n° 2 pouvaient contribuer à améliorer la coordination, l'établissement des priorités et la participation aux travaux des groupes de travail électroniques.

Conclusion

91. Le Comité exécutif a recommandé au Secrétariat:

⁴ CX/EXEC 17/73/3.

- i. d'élaborer des orientations pratiques à l'intention des groupes de travail électroniques conformément aux indications présentées dans le document de travail et au paragraphe 88;
- ii. d'examiner les obstacles qui s'opposent à une participation active et identifier les solutions possibles;
- iii. d'indiquer les mesures prises dans le rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019;
- iv. de poursuivre l'examen périodique de la gestion des travaux du Codex.

REVITALISATION DES COMITÉS DE COORDINATION FAO/OMS (Point 4)⁵

92. Le Secrétariat a rappelé les rôles importants des Comités régionaux de coordination en tant que: tribunes régionales pour la coordination et l'échange sur les travaux du Codex; plateformes permettant à la FAO et à l'OMS d'examiner avec les pays les besoins et les enjeux prioritaires dans des débats qui contribuaient à la planification et à la mise en œuvre de leurs activités sur la nutrition, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans les régions; organes régionaux d'établissement de normes; et soutiens à la gouvernance du Codex par l'intermédiaire des coordonnateurs participant au Comité exécutif. Le processus de revitalisation visait à permettre à ces comités de devenir des tribunes régionales de premier plan pour le débat sur les questions de nutrition, de sécurité sanitaire et de qualité des aliments au niveau régional. Le document de travail (CX/EXEC 17/73/4) préparé conjointement par le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS, a résumé les principaux résultats du processus de revitalisation enregistrés à ce jour.

Débat

93. La représentante de la FAO a insisté sur le fait que les comités régionaux de coordination constituaient une tribune efficace pour réfléchir aux questions critiques ou d'apparition récente en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments au niveau régional. S'agissant de la plateforme en ligne sur le contrôle des aliments, elle a rappelé que l'échange d'informations sur le contrôle des aliments avait toujours été une fonction fondamentale des comités régionaux de coordination, ajoutant que FAOLEX pourrait être une ressource pour l'échange d'informations sur les législations en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
94. Le représentant de l'OMS s'est félicité des faits nouveaux survenus au sein des comités régionaux de coordination dans le cadre de leur revitalisation. L'OMS était prête à appuyer de nouveaux progrès afin que les comités régionaux de coordination puissent travailler régulièrement en tant que tribunes régionales pour examiner la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition et fournir des contributions en matière de politiques à la Commission. La participation autofinancée des pays aux réunions des comités régionaux était un bon indicateur pour mesurer le degré de participation des États Membres aux activités du Codex. Afin de faire en sorte que les ordres du jour des sessions suivantes des comités régionaux de coordination demeurent bien équilibrés, il fallait éviter que les travaux sur les normes régionales ne deviennent prédominants afin de laisser un espace suffisant pour examiner les questions transversales importantes.
95. Les Membres ont noté ce qui suit:
- i. Le processus de revitalisation était l'occasion de reconnaître les rôles des comités régionaux de coordination dans le débat sur les questions de qualité et de sécurité sanitaire des aliments intéressant la région.
 - ii. L'introduction d'allocutions principales aux réunions des comités régionaux de coordination avait permis de rehausser l'image de ces derniers en tant que tribunes régionales chargées d'examiner les questions de qualité et de sécurité sanitaire des aliments (en particulier les questions critiques ou d'apparition récente).
 - iii. La « Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments » à l'examen a beaucoup contribué à promouvoir le Codex à tous les niveaux et à le faire mieux connaître au niveau politique.
 - iv. Les données sur l'utilisation des normes ont été très utiles.
 - v. La plateforme en ligne pourrait devenir une importante ressource ouverte pour l'échange d'informations; La faible participation des pays à la collecte de données par l'intermédiaire de la plateforme en ligne a été attribuée à des problèmes structurels et au manque de spécialistes dans les régions.

⁵ CX/EXEC 17/73/4.

- vi. Un ordre du jour comportant des points communs pour tous les comités régionaux de coordination mettrait en évidence les différences et les similitudes entre les régions, ce qui faciliterait l'analyse et les interventions de la FAO, de l'OMS et du Codex en termes de renforcement des capacités et d'élaboration de normes.
- vii. Des améliorations étaient encore possibles pour ce qui était de rehausser l'image des comités régionaux de coordination au niveau politique et non plus simplement au niveau technique.

Conclusion

96. Le Comité exécutif:
- i. a salué le processus de revitalisation des comités régionaux de coordination qui a progressé de manière très satisfaisante;
 - ii. a noté qu'il était important pour tous les comités régionaux de coordination de hiérarchiser et d'étaler leurs travaux d'établissement de normes régionales afin de trouver un juste équilibre entre leur rôle en tant que tribunes régionales, les points communs à leurs ordres du jour et leur fonction d'établissement de normes régionales (voir point 2 de l'ordre du jour);
 - iii. a encouragé la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex à poursuivre le processus de revitalisation pour le prochain cycle de sessions des comités régionaux de coordination;
 - iv. a encouragé les membres à participer activement aux enquêtes qui seront conduites parallèlement aux réunions des comités régionaux de coordination;
 - v. a recommandé au Comité exécutif, à sa soixante-quatorzième session, de se pencher sur les points communs aux ordres du jour pour le prochain cycle de sessions des comités régionaux de coordination.

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE (Point 5.1)⁶

97. Le Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour, qui contenait un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2019 du Codex (section 2 et annexe I), un rapport sur l'état d'avancement de la stratégie de communication du Codex 2015-2017 (annexe II), ainsi qu'un projet de plan de la stratégie de communication du Codex 2017-2019 (annexe III).

Plan stratégique 2014-2019

98. Le Secrétariat a souligné que plusieurs indicateurs n'avaient pas encore pu être mesurés et qu'ils n'avaient donc pas été pris en compte dans le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre en 2016 (la communication de données scientifiques par les pays en développement et l'établissement de réseaux visant à renforcer la collaboration des membres en matière de production de données scientifiques, par exemple).
99. S'agissant de la distribution dans les délais des documents de travail, qui était en deçà des attentes en 2016, le Secrétariat a informé le Comité qu'un certain nombre de mesures avaient été prises afin d'assurer une distribution plus rapide (élaboration d'un glossaire visant à faciliter la traduction des documents et mise au point de modèles pour guider l'élaboration des rapports des groupes de travail électroniques, par exemple). Le Comité a également été informé que le Secrétariat continuerait de suivre ces activités et qu'il prendrait des mesures afin d'améliorer les résultats dans ce domaine.
100. Un membre a constaté avec satisfaction que le dernier rapport du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) avait été traduit en arabe.

Stratégie de communication 2015-2017

101. Le Comité a noté que la stratégie de communication mise en place était essentielle pour faire mieux connaître le Codex Alimentarius tout au long de la filière de production, auprès des gouvernements et du secteur privé. Le nouveau cycle de réunions des comités régionaux FAO/OMS de coordination offrirait une excellente occasion d'adapter la communication afin de rendre les questions relevant du Codex plus compréhensibles pour les producteurs et les consommateurs.
102. Le Comité a reconnu qu'en dépit des nombreux résultats positifs déjà obtenus, il fallait encore améliorer la communication externe et interne (pour une meilleure compréhension du processus d'examen critique, par exemple).

⁶ CX/EXEC 17/73/5 Rev.1.

103. Le représentant de l'OMS, tout en prenant note des nouvelles initiatives et des mesures récentes mises en place afin d'améliorer la communication, a insisté sur la nécessité de conjuguer davantage l'action menée dans ce domaine avec les activités de plaidoyer et de mobilisation de ressources en faveur du Fonds fiduciaire du Codex. Il a souligné qu'une meilleure communication auprès des ministères de la santé représentés au sein des organes directeurs de l'OMS serait indispensable afin d'appeler l'attention sur le Codex et la sécurité sanitaire des aliments et d'améliorer la visibilité de ces questions dans les programmes de l'OMS.

Projet de stratégie de communication 2017-2019

104. Le Comité a examiné brièvement la possibilité de créer un logo pour la Commission du Codex Alimentarius, initiative qui pourrait contribuer à améliorer la visibilité des travaux du Codex, mais il est convenu que cette question devait faire l'objet d'un examen plus poussé.
105. Le représentant du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS et le représentant de la FAO ont rappelé que des débats avaient déjà porté sur cette question, donnant lieu à la mise en place de la stratégie de communication actuelle, élaborée en vue d'assurer une plus grande visibilité au Codex, tout en tenant compte du fait que tant l'OMS que la FAO étaient opposées à la prolifération de logos.

Conclusion

106. Le Comité exécutif:

Plan stratégique 2014-2019

- i. a demandé à la FAO et à l'OMS de travailler en collaboration à l'évaluation de la qualité et de la quantité des données scientifiques fournies par les pays en développement (activité 2.3.1);
- ii. a noté que l'activité 2.3.4 (établissement de réseaux visant à renforcer la collaboration des membres en matière de production de données scientifiques) n'était pas mesurable par le Secrétariat et qu'elle devait donc être exclue du prochain rapport;
- iii. a demandé au Secrétariat de surveiller l'incidence des mesures prises au regard de la distribution opportune des documents de travail et d'informer le Comité des initiatives mises en place pour améliorer le pourcentage de documents diffusés dans les délais (activité 4.1.4);
- iv. a demandé au Secrétariat de continuer à suivre la mise en œuvre du plan stratégique et de présenter un rapport de situation pour l'année 2017 à la soixante-quinzième session du Comité;

Stratégie de communication 2015-2017

- v. a pris note du rapport sur la stratégie de communication 2015-2017 et a remercié le Secrétariat des résultats obtenus;

Projet de stratégie de communication 2017-2019

- vi. a confirmé la mission et les objectifs de la stratégie de communication 2017-2019;
- vii. a demandé au Secrétariat de présenter la stratégie complète à la soixante-quatorzième session du Comité exécutif (Rome, septembre 2017), pour examen et approbation;
- viii. a suggéré que le Comité, à sa soixante-quatorzième session, réfléchisse à la façon dont le Comité pourrait contribuer à l'élaboration du projet de stratégie de communication 2017-2019.

PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025: PROJET (Point 5.2)⁷

107. La Présidente, en présentant ce point de l'ordre du jour, a noté que le Projet de plan stratégique du Codex pour 2020-2025, qui ne contenait que les buts et objectifs, reposait sur le Plan stratégique actuel et que les prochaines versions tiendraient compte de la qualité des indicateurs, des conclusions de l'examen régulier du Codex, des objectifs stratégiques de la FAO et de l'OMS, ainsi que des ODD.

Débat

108. Le Comité a limité son débat aux buts.
109. La représentante de la FAO a informé le Comité que l'un des objectifs stratégiques de la FAO comportait la notion de la promotion des échanges commerciaux efficaces et efficients. Elle a invité le Comité à examiner la pertinence de ce concept pour les nouveaux objectifs stratégiques.

⁷ CX/EXEC 17/73/6; observations de l'Albanie, du Costa Rica, de l'Égypte, du Japon, du Paraguay, du Pérou, de la Somalie et de l'OMS (CX/EXEC 17/73/6 Add.1).

110. Le représentant de l’OMS a noté que le concept d’ouverture et de participation était partagé entre les objectifs stratégiques 1 et 4, et qu’une proposition visant à remédier à ce manque de cohérence était présentée dans le document CX/EXEC 17/73/6 Add.1. Il a aussi suggéré que la référence aux pays en développement figurant à l’Objectif stratégique 4 pouvait être traitée au niveau des objectifs détaillés plutôt qu’à celui de l’Objectif stratégique lui-même.
111. Le Comité exécutif :
- i. a recommandé de supprimer de l’Objectif stratégique 1 la mention «*de manière ouverte et transparente*», cet aspect étant déjà couvert par l’Objectif stratégique 4;
 - ii. a noté que l’Objectif stratégique 2 devait être reformulé afin de refléter de manière plus réaliste la capacité du Codex d’influer sur la disponibilité des avis scientifiques. De même, le libellé de l’Objectif stratégique 4 devrait correspondre à ce que le Codex peut effectivement réaliser dans ce domaine;
 - iii. a appuyé les Objectifs stratégiques 3 et 5;
 - iv. a suggéré qu’une vision claire était nécessaire et qu’à partir de là, le contenu du Plan stratégique découlerait de cette vision.
112. La Présidente du Codex a fait part au Comité de sa vision du Codex à la lumière des ODD, à savoir «le Codex en marche pour la santé, la richesse et la croissance pour tous».

Conclusion

113. Le Comité exécutif est convenu de ce qui suit:
- i. l’équipe de rédaction (composée de la Présidente et des Vice-Présidents de la Commission du Codex Alimentarius) élaborerait une proposition révisée sur la base des observations présentées en réponse à la lettre circulaire CL 2017/50/OCS-EXEC ainsi que des propositions formulées par le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, et la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarantième session;
 - ii. la proposition révisée serait examinée par le Comité exécutif à sa soixante-quatorzième session;
 - iii. le calendrier figurant à l’annexe II (comportant des possibilités claires pour les comités régionaux de coordination de formuler des observations) indiquerait toutes les étapes ultérieures du processus de rédaction et de consultation.

COMITÉS TRAVAILLANT PAR CORRESPONDANCE (Point 5.3)⁸

114. Mme Yayoi Tsujiyama, Présidente du sous-comité du Comité exécutif a présenté ce point de l’ordre du jour et a appelé l’attention sur les quatre options proposées et mise à disposition de la Commission lors de la prise de décision sur de nouveaux travaux, à savoir: i) la réactivation d’un comité compétent ajourné *sine die* qui travaillerait par correspondance; ii) l’établissement par la Commission d’un groupe de travail électronique chargé d’effectuer les nouveaux travaux et faisant directement rapport à la Commission; iii) l’attribution des nouveaux travaux à un Comité régional de coordination de la FAO/OMS; et iv) la création d’un super comité qui pourrait se réunir une semaine avant la session du Comité exécutif ou en concomitance avec une réunion d’un autre comité.

Débat

115. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a examiné les propositions et a noté que toutes les options envisagées parallèlement à l’organigramme décisionnel étaient valables. Il a en outre noté que ces options n’étaient pas exhaustives et qu’aucune solution particulière ne permettait de traiter tous les scénarios possibles; par exemple, la tenue d’une session conjointe de comités traitant des sujets communs ou des questions complémentaires, comme le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) et le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), pourrait être aussi envisagée.

⁸ CX/EXEC 17/73/7.

116. Le Secrétariat a expliqué que les comités travaillant par correspondance suivaient le même processus d'élaboration des normes que les comités actifs avant l'étape 3, généralement au moyen d'un groupe de travail électronique même si d'autres groupes de rédaction étaient possibles, conformément aux procédures. À la différence des comités actifs qui tiennent des réunions physiques et publie des rapports contenant toutes les décisions prises par consensus au cours des réunions, les comités travaillant par correspondance n'établissent pas de tels rapports et le processus qui mène aux recommandations finales dépend plus de la présidence du comité et se révéla être moins transparent. Le Secrétariat a en outre expliqué qu'il fallait déterminer si la tenue d'une réunion physique était avant tout nécessaire à l'occasion de l'examen mené aux étapes 4 et 7, ainsi qu'en ce qui concerne les propositions de nouveaux travaux.
117. Tout en reconnaissant les avantages des comités travaillant par correspondance pour faire face aux contraintes financières, des membres ont exprimé des préoccupations sur: i) l'impossibilité de commenter les propositions de nouveaux travaux; ii) l'absence d'une procédure uniforme, en particulier s'agissant de l'avancement des normes; iii) l'absence d'un processus de consultation interactif et des moyens permettant de parvenir à un consensus; et iv) les responsabilités très importantes attribuées aux présidents et aux pays hôtes.
118. Le représentant de l'OMS a noté que d'autres solutions pouvaient être mises en œuvre sans modifier les règles et procédures en vigueur, par exemple: i) le transfert du mandat du comité travaillant par correspondance à un comité actif ayant un domaine d'activité apparenté; ii) l'organisation d'une réunion physique du comité travaillant par correspondance en même temps que celle d'un comité actif s'occupant d'un domaine apparenté; et iii) l'organisation d'une réunion conjointe de plusieurs comités travaillant par correspondance. Ces solutions sont avantageuses à divers degrés: elles facilitent l'obtention d'un quorum et permettent de réaliser des économies en ce qui concerne les dépenses liées aux voyages des membres et du Secrétariat du Codex.
119. Le représentant de l'OMS a en outre mentionné qu'il serait possible de créer un organe subsidiaire en vertu de l'article XI.1 a) du Règlement intérieur, qui serait convoqué, le cas échéant, durant une session de la Commission (par exemple le jour de la traduction du rapport) afin de se pencher sur les projets de normes à l'étape 4 ou 7 et de présenter les résultats à la session suivante de la Commission, pour examen à l'étape 5/8 ou 8. Il a clarifié qu'un organe subsidiaire créé en vertu de l'article XI.1 a) du Règlement intérieur n'aurait pas de gouvernement hôte, se réunirait à Genève ou à Rome et élirait les membres de son bureau à chaque réunion. Les coûts opérationnels des réunions d'un tel organe seraient couverts par le budget du Codex et la tenue des sessions dépendrait par conséquent de la disponibilité de fonds.
120. Le représentant du Conseiller juridique de l'OMS, s'exprimant au nom des bureaux juridiques de l'OMS et de la FAO, a expliqué que sur la base du texte proposé par le Secrétariat, un tel comité pourrait être convoqué sur avis du Comité exécutif.
121. Le Secrétariat a confirmé qu'un comité pouvait être créé en vertu de l'article XI.1 a) et que des fonds étaient disponibles. Il s'agissait du type d'organe prévu dans le Règlement intérieur pour appuyer la mise au point définitive des normes. Il pourrait être créé dans le cadre d'un projet pilote et les sessions pourraient être tenues selon que de besoin en fonction des travaux en cours des comités travaillant par correspondance. Le comité pourrait être intitulé «comité chargé de l'avancement des normes» afin d'indiquer clairement sa tâche.
122. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a noté que rien n'empêchait la création et la mise en place immédiate d'un «comité chargé de l'avancement des normes» dans le cadre d'un projet pilote et a noté que celui-ci était étroitement lié à l'option 4 du document de travail.
123. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de cette recommandation car il n'apparaissait pas urgent de mettre en place un tel organe. Avant de créer un nouveau comité, un document révisé faisant la liste de toutes les options, de leurs avantages et inconvénients et des recommandations devrait être mis au point pour examen par le Comité exécutif à sa soixante-quatorzième session. Cette tâche pourrait être confiée au Comité sur les principes généraux.
124. Le Secrétariat a expliqué que la mise en œuvre de la proposition de créer un «comité chargé de l'avancement des normes» permettrait uniquement à la Commission de disposer d'une option innovante au service de la mise au point définitive des normes, que ce comité pourrait être utilisé selon que de besoin et serait évalué dans un second temps. Un document faisant la liste de toutes les options et proposant leur évaluation pourrait aussi être mise au point par le Secrétariat.
125. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a en outre examiné le mandat du comité tel que mise au point par le Secrétariat.

Conclusion

126. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a demandé au Secrétariat d'élaborer un document à son intention, pour sa soixante-quinzième session, dans lequel seraient analysés les avantages et les inconvénients des options contenues dans le document CX/EXEC 17/73/7 et de celles mentionnées dans le débat ci-avant. Ces options pourraient être utilisées par la Commission comme instruments permettant de rendre la procédure d'élaboration des normes Codex plus efficace et plus rapide dans le cadre de travaux par correspondance, tout en garantissant transparence et ouverture.
127. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a recommandé que la Commission examine à sa quarantième session, en tant que projet pilote, la création d'un comité chargé de l'avancement des normes en vertu de l'article XI.1 a) du Règlement intérieur, selon lequel la Commission peut créer «les organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement de sa tâche en ce qui concerne la mise au point définitive des projets de norme». Ce comité serait convoqué autant que de besoin sur avis du Comité exécutif, en vue de la mise au point définitive de textes pour le compte d'organes subsidiaires créés en vertu de l'article XI.1 a) travaillant par correspondance (voir le mandat ci-après). L'efficacité et l'efficacité d'un tel mécanisme seraient examinées par la Commission sur la base d'une analyse réalisée par le Secrétariat du Codex dans cinq ans (2022).

Mandat: pour le compte d'un organe subsidiaire créé en vertu de l'article XI.1 a) travaillant par correspondance, examiner les observations reçues aux étapes 3/6 et modifier les avant-projets de normes à l'étape 4/6 en vue d'y mettre la dernière main et de les présenter à la Commission pour adoption aux étapes 5/8 et 8.

CODEX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Point 5.4)⁹

128. Le représentant de l'OMS a présenté le document au nom de la FAO et de l'OMS. Il a souligné combien il était important d'établir des liens explicites entre les travaux en cours au sein du Codex et les Objectifs de développement durable (ODD) et de contribuer de manière volontariste à la réalisation des objectifs et cibles pertinents afin de faire mieux connaître le Codex dans le système des Nations Unies et de faciliter la mobilisation de ressources au profit du Codex et du Fonds fiduciaire du Codex.

Débat

129. Le Comité exécutif a examiné les documents de travail, tels que présentés, et a pris note des opinions ci-dessous, exprimées par des membres:
- i. il était possible de faire mieux connaître le Codex par une participation active à la réalisation des ODD pertinents;
 - ii. le processus de communication d'informations sur les résultats et le mécanisme de suivi des progrès accomplis dans la concrétisation des ODD devaient être clairs et bien définis;
 - iii. les ODD visés (9, en tout) reflétaient bien les mandats respectifs de la FAO, de l'OMS et du Codex, et ce dernier devait donc s'attacher aux ODD pertinents et les intégrer dans ses activités;
 - iv. la contribution du Codex à la réalisation des ODD devait être indiquée précisément dans le nouveau Plan stratégique du Codex et il devait y avoir un lien visible entre les activités mentionnées et les ODD. Cela faciliterait le suivi et la transmission d'informations, tout en mettant en évidence les démarches et les effets concrets des travaux du Codex dans différentes régions du monde;
 - v. les outils de promotion du Codex pourraient servir à faire mieux connaître la contribution du Codex à la concrétisation des ODD et les réalisations du Codex.
130. S'agissant de la communication d'informations sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD, le représentant de l'OMS a fait remarquer que l'on pourrait procéder de différentes façons: analyser la contribution optimale du Codex des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pertinents pour les travaux du Codex; identifier l'organe chargé de suivre les progrès et de rendre compte (par exemple, le Comité exécutif); définir le mécanisme et la périodicité (par exemple, point permanent de l'ordre du jour des réunions importantes du Codex; fréquence annuelle ou biennale); déterminer s'il s'agira d'un rapport distinct qui portera uniquement sur les ODD ou d'un rapport combiné avec d'autres rapports sur des activités du Codex.

⁹ CX/EXEC 17/73/8.

131. En outre, le représentant de l'OMS a informé le Comité exécutif que l'une des possibilités concrètes consisterait à utiliser un mécanisme existant au sein des organisations mères. Aux termes de la Résolution WHA69.11 adoptée en mai 2016 par l'Assemblée mondiale de la santé, l'OMS est tenue de faire rapport régulièrement, au moins tous les deux ans, sur les progrès accomplis aux niveaux mondial et régional dans la concrétisation de l'ODD 3, relatif à la santé, et des cibles connexes. Une autre solution pour faire mieux connaître la contribution des travaux du Codex à la réalisation des ODD serait de s'appuyer sur les examens thématiques auxquels les États membres procèdent chaque année au moment du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et qui portent sur les progrès accomplis dans la concrétisation des ODD. Il serait aussi possible d'organiser des manifestations en marge du Forum afin de montrer en quoi les activités du Codex participent aux différents ODD.
132. Le représentant de la FAO a souligné qu'il était important de mettre en évidence la relation entre les travaux du Codex et les ODD en ce que cela constituait un outil de plaidoyer efficace, qui devait aider à définir les priorités dans le cadre du processus de planification stratégique.

Conclusion

133. La Présidente a indiqué que les ODD faisaient l'objet de débats au sein du Codex pour la première fois et que, dans l'ensemble, le Comité exécutif souscrivait à l'analyse figurant dans le document de travail.
134. Le Comité exécutif:
- i. a estimé que les ODD apporteraient une contribution importante à la promotion globale des activités du Codex et qu'ils devaient être pris en compte à l'heure d'élaborer le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.
 - ii. a noté qu'il était possible de mettre en place une communication volontariste sous plusieurs formes, comme des débats réguliers au sein du Comité exécutif sur le suivi des ODD et la publication d'une brochure mettant en évidence les liens entre le Codex et les ODD, ainsi qu'une communication réactive, comme la transmission d'informations directement au Conseil économique et social des Nations Unies ou indirectement par l'intermédiaire des organes directeurs de la FAO et de l'OMS.
 - iii. Le Comité exécutif est convenu de poursuivre la discussion à sa soixante-quatorzième session afin de répondre aux questions posées dans le document CX/EXEC 17/73/8.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELEVANT DU CODEX (Point 6.1)¹⁰

135. Le Secrétariat a présenté le document portant la cote CX/EXEC 17/73/9, faisant observer que le rapport sur les dépenses pour l'année 2016 tenait compte des coûts relatifs aux comités régionaux de coordination FAO/OMS.
136. Le Secrétariat a informé le Comité exécutif que les comités régionaux de coordination n'avaient pas tous les mêmes exigences en matière de services d'interprétation et de traduction. S'agissant du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, les dépenses engagées pour les services de traduction et d'interprétation en langue russe avaient été couvertes par les coordonnateurs du Comité régional, y compris le pays coordonnateur actuel (les Pays-Bas). Lors de la prochaine session, les services de traduction et d'interprétation en russe seront financés sur le budget du Secrétariat du Codex. Cependant, un tel appui financier ne peut pas être assuré indéfiniment et le Comité exécutif devra donc étudier une solution permanente à cet égard.
137. Le Secrétariat a estimé que l'utilisation de la langue russe dans le cadre du Comité de coordination pour l'Europe était importante pour faciliter la participation des pays, en particulier celle des nouveaux membres d'Asie centrale. Il a noté que les organes d'institutions des Nations Unies couvrant cette région, comme la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), se limitaient à trois langues de travail pour leurs travaux, à savoir l'anglais, le français et le russe. Les autres comités régionaux de coordination se limitaient également aux langues les plus utilisées dans leur région, afin d'optimiser les possibilités de participation des membres tout en permettant l'organisation d'autres activités présentant un intérêt pour la région. Quelle que soit la configuration linguistique des comités régionaux de coordination, les rapports seront toujours disponibles en anglais, en espagnol et en français, ainsi que dans la langue présentant un intérêt particulier pour le comité concerné.
138. Le Coordonnateur du Comité de coordination pour l'Europe a remercié le Secrétariat d'avoir assuré les services d'interprétation et de traduction en langue russe.

¹⁰ CX/EXEC 17/73/9.

139. Le représentant de la FAO a rappelé qu'il était nécessaire de trouver une solution à long terme qui optimise la participation dans la région et fasse un usage judicieux des fonds mis à la disposition de la Commission du Codex.

Conclusion

140. Le Comité exécutif:
- i. a encouragé le Comité de coordination pour l'Europe à examiner sa politique linguistique, notamment en la confrontant à celle des autres comités régionaux de coordination et organisations régionales;
 - ii. a reconnu la contribution apportée par le Secrétariat au financement des services linguistiques en langue russe pour l'exercice biennal 2018-2019;
 - iii. a pris note du rapport sur les dépenses (2016), des prévisions de dépenses pour 2017 et des perspectives pour l'exercice biennal 2018-2019;
 - iv. a demandé au Secrétariat de continuer à présenter les propositions de budget durant la première année de l'exercice biennal en cours afin que la FAO et l'OMS puissent disposer de plus de temps pour mener à bien leur processus d'approbation (c'est-à-dire qu'en 2018 le Secrétariat devra présenter une proposition de budget pour l'exercice 2020-2021);
 - v. s'est félicité de l'appui financier que la FAO et l'OMS avaient apporté au budget au titre du programme ordinaire, des contributions fournies par les pays hôtes et les membres, ainsi que des contributions en nature de l'Allemagne, de la Chine, du Japon et de la République de Corée au Secrétariat.

APPUI SCIENTIFIQUE FAO/OMS AU CODEX: QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 6.2)¹¹

141. La représentante de l'OMS, en présentant ce point de l'ordre du jour, a souligné que la majorité des crédits affectés au programme d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et sur la nutrition provenaient de contributions volontaires versées par un petit nombre de donateurs. L'ensemble des coûts prévus pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à environ 3,2 millions d'USD pour les activités et à 4,8 millions d'USD pour les frais de personnel. Elle a souligné que le montant total des contributions de la FAO et de l'OMS au Codex par l'intermédiaire du programme d'avis scientifiques était important (environ 10 millions d'USD par exercice biennal).
142. La représentante de la FAO a fait observer que le coût des activités liées à la fourniture d'avis scientifiques au Codex et les dépenses de personnel correspondantes étaient en majeure partie inscrits au budget du Programme de travail ordinaire de la FAO. Ces activités relevaient de l'objectif stratégique 4 de la FAO, «des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces», mais le budget relatif à ces activités était en grande partie protégé dans la mesure où la fourniture d'avis scientifiques figurait au rang des activités techniques de l'Organisation.
143. Elle a précisé que le financement des consultations ad hoc et des sessions de la Réunion mixte d'experts FAO/OMS sur la nutrition (JEMNU) n'était pas protégé. L'ensemble des coûts prévus pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élevait à environ 3,9 millions d'USD, dont 3,4 millions étaient financés au titre du Programme ordinaire de la FAO et 0,5 million par les contributions volontaires des donateurs. Les contributions volontaires versées pendant l'exercice biennal en cours étaient destinées principalement au financement des sessions de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPP) et, dans une moindre mesure, de celles de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de la JEMNU. La représentante de la FAO s'est dite préoccupée par l'absence de ressources extrabudgétaires supplémentaires à l'appui des travaux du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA). Elle a souligné qu'un nouveau fonds fiduciaire global avait été mis en place à l'appui du programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques.
144. L'OMS et la FAO ont remercié les membres qui ont versé des contributions extrabudgétaires volontaires et fourni un soutien en nature au programme d'avis scientifique.

Débat

145. Les débats ont été axés sur la nécessité d'assurer le financement des avis scientifiques qui sont essentiels pour le Codex et les possibilités de sensibiliser les organes directeurs de l'OMS à cette nécessité.

¹¹ CX/EXEC 17/73/10.

146. La représentante de l'OMS a informé le Comité exécutif que depuis que la Commission avait examiné, à sa trente-huitième session, les propositions visant à assurer le financement durable des avis scientifiques et décidé d'appeler l'attention des organes directeurs de l'OMS sur la nécessité de traiter cette question, un petit nombre seulement de Membres avait saisi l'occasion de parler de la sécurité alimentaire ou du Codex dans les réunions des organes directeurs de l'OMS au titre des points de l'ordre du jour pertinents (par exemple, sur le suivi de la CIN2). En conséquence, aucun débat n'avait encore été lancé au sein des organes directeurs ou de la direction de haut niveau de l'OMS afin de remédier à la situation actuelle.
147. La représentante de l'OMS a indiqué par ailleurs qu'aucune résolution portant sur la sécurité sanitaire des aliments n'avait été adoptée par l'Assemblée générale depuis 2010. Si un point spécifique sur la sécurité sanitaire des aliments ou le Codex devait être ajouté à l'ordre du jour des organes directeurs de l'OMS ou une manifestation organisée en marge de leurs sessions, les propositions devraient émaner des Membres du Codex. En attendant, il serait possible de parler régulièrement de la nutrition, de la sécurité sanitaire des aliments et du Codex dans le cadre du suivi de la CIN2 et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, ainsi que des contributions aux ODD.
148. Le représentant du Conseiller juridique de l'OMS a ajouté que l'OMS s'était engagée dans un processus de réforme ultérieure de la gouvernance, qui comportait notamment l'élaboration de nouveaux mécanismes destinés à gérer au mieux le processus d'établissement de l'ordre du jour des organes directeurs de l'OMS.
149. La représentante de la FAO a reconnu que la sensibilisation au Codex et aux questions de sécurité sanitaire des aliments était importante au sein des organes directeurs de la FAO du fait de la communication active des membres du Codex et des efforts internes déployés pour communiquer et collaborer avec les autres unités et programmes pertinents. Elle a encouragé les Membres à utiliser les questions relatives aux politiques (voir point 7 de l'ordre du jour) comme point d'entrée pour sensibiliser les décideurs nationaux et leurs représentants au sein des organes directeurs de l'OMS et de la FAO à l'importance des travaux du Codex.

Conclusion

150. Le Comité exécutif a recommandé à la Commission:
- i. de prendre acte de la contribution conjointe de la FAO et de l'OMS à la fourniture d'avis scientifiques qui était une contribution importante au système du Codex s'ajoutant au budget du programme ordinaire de la Commission du Codex Alimentarius;
 - ii. d'exprimer sa gratitude pour les contributions volontaires apportées au Programme d'avis scientifiques de la FAO et de l'OMS;
 - iii. de noter qu'aucun point consacré à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments n'était inscrit à l'ordre du jour des organes directeurs de l'OMS depuis plus de 10 ans, exception faite des références à la sécurité sanitaire des aliments et aux normes Codex dans le contexte de la nutrition et des maladies non transmissibles;
 - iv. de noter que l'OMS s'était engagée dans un processus de réforme de sa gouvernance, qui comportait notamment l'élaboration de nouveaux mécanismes destinés à gérer au mieux le processus d'établissement de l'ordre du jour des organes directeurs de l'OMS;
 - v. de demander instamment aux Membres de poursuivre leurs activités de communication et de coordination sur les sujets liés au Codex auprès des autorités nationales responsables de la santé et de l'agriculture afin de sensibiliser davantage à la nécessité d'assurer un financement (de base) durable pour les avis scientifiques au sein de la FAO et de l'OMS.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS: QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET QUESTIONS CONNEXES (Point 7)¹²

151. Les représentants de l'OMS et de la FAO ont présenté le document de travail, en déplorant l'élaboration et la distribution tardives du document. S'agissant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, il a été précisé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé la Décennie de la nutrition pour donner suite aux conclusions de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et que les engagements nationaux SMART¹³ que les États membres avaient pris au titre du domaine de travail 1 pouvaient concerner non seulement la nutrition mais aussi la sécurité sanitaire des aliments, y compris le Codex et la résistance aux antimicrobiens dans la filière alimentaire.

¹² CX/EXEC 17/73/11.

¹³ Spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes, temps (limités dans le).

152. La représentante de la FAO a commencé par appeler l'attention des membres sur un certain nombre de décisions et déclarations susceptibles de présenter un intérêt pour la Commission, tels qu'émanant des organes directeurs de la FAO qui s'étaient réunis depuis la trente-neuvième session de la Commission. Elle a indiqué en particulier la résolution adoptée récemment par la Conférence de la FAO, à sa quarantième session, et appelant à instituer une journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments. La représentante de la FAO a aussi insisté sur la décision prise par le Comité de l'agriculture de la FAO, à sa vingt-cinquième session, relative à la création d'un groupe de travail à composition non limitée, chargé d'étudier les possibilités de financement adéquat et durable des programmes OMS/FAO relatifs à la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments. Les résultats des travaux de ce groupe seront présentés au Conseil de la FAO à la fin de 2017. Elle a encouragé les membres du Comité exécutif à assurer la participation de leurs pays et d'autres parties prenantes aux délibérations du groupe de travail.
153. La représentante de la FAO a ensuite donné un aperçu de certains programmes et initiatives de la FAO en lien avec les travaux du Codex. Elle a notamment souligné les programmes relatifs aux systèmes alimentaires durables, au changement climatique, à la pénurie d'eau, au commerce et à la production agricole et animale durable, et a fait valoir la collaboration de l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments de la FAO à la mise en œuvre de ces programmes, ainsi que le lien de ces initiatives avec les travaux du Codex. Elle a aussi appelé l'attention sur les possibilités de collaboration de la communauté de la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de certains processus nationaux en cours, visant à favoriser une meilleure prise en compte des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments dans la planification des programmes au niveau national et à promouvoir la cohérence des politiques entre les divers secteurs
154. La représentante de l'OMS, quant à elle, a expliqué que, parallèlement à la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens, l'OMS coordonnait l'élaboration d'un cadre de gestion de la résistance aux antimicrobiens, englobant l'utilisation rationnelle des antimicrobiens ainsi que l'accès aux antimicrobiens par les personnes qui en ont besoin.
155. La représentante de l'OMS a mis en lumière les travaux du sous-groupe du NUGAG sur l'alimentation et la santé, qui procéderait à des examens systématiques servant d'avis scientifiques pour les activités en cours du CCNFSDU sur les VRN-MNT pour l'EPA et le DHA. Elle s'est félicitée de la participation de représentants de la FAO et du Secrétariat du Codex à la onzième réunion du NUGAG, tenue récemment.
156. Le représentant de l'OMS a soulevé la question du rôle que le Codex pourrait jouer pour ce qui est de faire face aux effets néfastes de l'alcool, sachant que l'un des principaux objectifs des normes du Codex est de protéger la santé. Il a mentionné plusieurs domaines de collaboration possibles: définition et classification des alcools, étiquetage, teneur en alcool, ingrédients, calories et risques médicaux associés.
157. Un membre était d'avis que les questions relatives à l'utilisation de sucre et d'additifs alimentaires dans les boissons non alcoolisées, ainsi qu'au risque d'exposition des enfants aux boissons alcoolisées, devaient figurer à l'ordre du jour du Codex afin de faire en sorte que les enfants soient protégés comme il se doit.
158. Le Comité exécutif a estimé que ce point fournissait de précieuses informations mais que, du fait de la diffusion tardive du document, il n'avait pas été possible de mener des consultations nationales. Par conséquent, il a été suggéré d'examiner ce point à la soixante-quatorzième session du Comité exécutif, en septembre 2017.
159. Des membres ont aussi exprimé des réserves quant à la recommandation adressée à la Commission dans le document, à savoir prendre les mesures nécessaires pour tenir davantage compte des politiques des organisations mères. En outre, il a été rappelé que le Codex était une organisation dirigée par ses membres et dotée de ses propres organes d'évaluation des risques.

Conclusion

160. Le Comité exécutif:
- i. a pris note de la résolution adoptée par la Conférence de la FAO à sa quarantième session à la suite de la décision prise par la Commission à sa trente-neuvième session au sujet de la proclamation de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments;
 - ii. a fait remarquer que le document avait été mis à disposition tardivement et en anglais uniquement, ce qui avait empêché les membres de le consulter dans le détail;
 - iii. est convenu d'examiner ce point plus avant à sa soixante-quatorzième session.

LIENS ENTRE LES POLITIQUES, STRATÉGIES ET DIRECTIVES DE LA FAO ET DE L'OMS ET LES TRAVAUX DU CODEX (Point 8)¹⁴

161. Le représentant de l'OMS a présenté le document de travail au nom de la FAO et de l'OMS, rappelant que celui-ci avait déjà été soumis à l'attention du Comité exécutif, à sa soixante et onzième session, qui toutefois n'avait pas pu l'examiner par manque de temps. Il a rappelé l'existence de deux exigences, qui n'étaient pas incompatibles. D'une part, il y avait la nécessité légitime de préserver l'autonomie fonctionnelle de la Commission, dont témoignaient le caractère unique de ses procédures d'élaboration des normes et les modalités de gestion des observateurs. D'autre part, il fallait tenir compte de l'exigence croissante d'inscrire les travaux du Codex dans un contexte plus large, notamment celui des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et des stratégies mondiales adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé, pour s'assurer que la communauté internationale est bien consciente de la contribution que le Codex apporte aux initiatives et aux objectifs de plus grande envergure, et faire en sorte que la gestion des organisations mères en tienne compte lors de l'affectation des ressources pour le Codex.
162. Il a fait observer que les activités du Codex, tout comme celles de l'OMS, étaient guidées par les États Membres, selon un processus de prise de décision consensuel. Par ailleurs, sachant que les normes adoptées et publiées par le Codex portaient les emblèmes des organisations mères dans le cadre desquelles le Codex évolue, il était important d'éviter toute contradiction entre les normes du Codex et les politiques et stratégies des organisations mères, ou de les réduire au minimum, et d'étudier de nouvelles synergies.
163. Le représentant de l'OMS a ajouté que s'il était perçu que le Codex n'apportait pas une contribution utile à la réalisation des objectifs de santé publique, la mobilisation de ressources financières pourrait en être compromise, et notamment l'appui scientifique au Codex.
164. La représentante de la FAO a réaffirmé que le travail d'élaboration des normes était inspiré par les membres du Codex, mais qu'il était dans l'intérêt de ces derniers de prendre pleinement en compte les politiques de la FAO et de l'OMS dans le déroulement de leurs travaux. Elle a insisté sur la nécessité d'une communication et de consultations efficaces au niveau national afin d'assurer la cohérence des politiques, et a souligné que l'action menée par la FAO en matière de renforcement des capacités au niveau des structures nationales visait à favoriser un meilleur engagement des pays membres et leur participation plus large à l'élaboration des normes. Le point de l'ordre du jour relatif aux «Questions émanant de la FAO et de l'OMS: questions relatives aux politiques et questions connexes» visait à fournir un complément d'informations pour faciliter l'examen de ces questions au niveau national.
165. Le Comité a été invité à examiner les voies à suivre proposées, aux paragraphes 14 et 15 du document CX/EXEC 17/73/12.

Débat

166. Le Comité exécutif a pris note des observations suivantes :
- i. Toutes les politiques, stratégies et directives de la FAO et de l'OMS devraient retenir toute l'attention voulue au sein du Codex et il faut veiller à la cohérence entre les politiques et les activités dans les organisations mères et le Codex; par conséquent, il était nécessaire que le Codex reconnaisse les stratégies adoptées au niveau politique par les organes directeurs de l'OMS et de la FAO et qu'il y donne suite.
 - ii. Les instances du Codex étaient animées par leurs membres et fonctionnaient de manière autonome; elles avaient pour mandat de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires; aucune de leurs deux organisations de tutelle n'avait ce double mandat. Les membres du Codex devaient décider comment donner suite aux stratégies de la FAO et de l'OMS pertinentes compte tenu du mandat du Codex.
 - iii. Le Codex œuvrait au consensus en suivant une démarche qui lui était propre en matière d'établissement de normes; ces normes étaient pertinentes tant pour la protection de la santé des consommateurs que la facilitation du commerce et étaient reconnues par l'OMC en tant que référence.
 - iv. La FAO et l'OMS ont investi le Codex d'un mandat clair auquel les membres, de même que les deux organisations de tutelle, se doivent d'adhérer. Il est important que les questions d'intérêt commun soient bien comprises par toutes les parties concernées.

¹⁴ CX/EXEC 17/73/12.

- v. Une communication à double sens au niveau national est essentielle pour assurer la cohérence des politiques et il est important que les priorités qui sont susceptibles de servir les membres du Codex soient partagées avec ceux-ci. Il est nécessaire de réfléchir à la manière de rapprocher autant que possible les positions et la communication à tous les niveaux.
 - vi. Il est important de veiller à la consultation et à la cohérence au niveau national afin de s'assurer que les mêmes opinions ont bien été formulées dans les différentes instances de dialogue du système des Nations Unies.
 - vii. Il n'est pas nécessaire de modifier le Manuel de procédure, ni d'entreprendre d'autres travaux supplémentaires dans ce domaine.
 - viii. L'intégration des objectifs de développement durable dans le nouveau Plan stratégique pourrait contribuer à la cohérence des politiques.
 - ix. La présomption d'incohérences entre les travaux du Codex et les politiques des organisations mères a été remise en question.
167. La représentante de l'OMS a indiqué que les missions du Codex n'étaient en rien en contradiction avec celles de l'OMS. Elle a noté en outre qu'il existait un nombre croissant de références et de demandes émanant de l'Assemblée mondiale de la Santé appelant le Codex à renforcer ses activités à l'appui des efforts faits dans le domaine de la santé publique et encourageant simultanément les États membres à utiliser les normes et les directives du Codex pour protéger et promouvoir la santé publique. Il a cité comme exemple la résolution 56.23 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur l'évaluation conjointe FAO/OMS des travaux de la Commission du Codex Alimentarius (2003), qui invite instamment les États Membres «utiliser pleinement les normes du Codex Alimentarius pour protéger la santé humaine tout au long de la chaîne alimentaire, y compris pour aider à faire des choix sains en matière de nutrition et d'alimentation».
168. La représentante a toutefois fait observer que l'utilisation des normes et directives du Codex avait été remise en questions à l'Assemblée mondiale de la Santé en raison de leur manque d'harmonisation ou de cohérence avec les directives et/ou politiques de l'OMS. Les effets de ce manque de cohérence ont été de plus en plus souvent observés dans différentes instances internationales, notamment le Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où les États Membres qui mettent en place des mesures adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé sont contestés au motif qu'ils ne se conforment pas au Codex et créent des obstacles au commerce. Ce problème doit être traité pour que les travaux du Codex puissent contribuer à la réalisation des ODD, comme il est indiqué au point 5.4 de l'ordre du jour.
169. La représentante de l'OMS a déclaré que, pour améliorer la cohérence et les synergies entre les travaux du Codex et les politiques et stratégies des organisations mères, le Codex devait, lorsqu'il prenait des décisions, tenir compte des politiques et des stratégies pertinentes de ces organisations existant déjà dans le domaine où le Codex élaborait une norme. S'agissant du paragraphe 15 du document et à titre d'exemple des améliorations susceptibles d'être apportées, la représentante a indiqué que, selon la Partie 2 de la procédure d'élaboration des normes Codex, un document de projet devait contenir des informations sur les travaux existants ou en cours du Codex lui-même et les travaux et les compétences d'organes extérieurs, mais aucune information sur les travaux en cours des organisations mères, et que cette disposition ne permettait pas au Comité exécutif de prendre une décision éclairée au moment d'entreprendre une nouvelle activité. La représentante a offert d'élaborer, pour examen à la session suivante du Comité exécutif, une liste des mesures et actions susceptibles de faciliter la prise de décision éclairée au sein du Codex, sans pour autant perturber son processus normatif impulsé par les États Membres.

Conclusion

170. En guise de conclusion sur ce point, le Comité exécutif a noté la nécessité de prendre en compte les politiques de la FAO et de l'OMS, mais il a souligné que le mandat du Codex était spécifiquement différent de ceux de la FAO et de l'OMS, beaucoup plus vastes et a demandé que cette caractéristique soit respectée par les organisations mères. Le Comité exécutif a aussi noté la nécessité de renforcer les structures au niveau national afin que la communication entre le Codex, la FAO et l'OMS reste efficace et continue. Le Comité exécutif a noté l'absence de soutien pour de nouvelles orientations ou la nécessité d'apporter des amendements au Manuel de procédure, comme il est proposé au paragraphe 15 du document CX/EXEC 17/73/12.

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 9)¹⁵**QUESTIONS DIVERSES (Point 10)¹⁶**

171. Par manque de temps, le Comité exécutif est convenu de reporter l'examen de ces points à sa soixante-quatorzième session, en septembre 2017.

¹⁵ CX/EXEC 17/73/13.

¹⁶ Proposition relative à la coprésidence des sessions du Codex (CRD4); Proposition relative à des activités potentielles sur les biopesticides, les biofertilisants et les biostimulants (CRD 6).

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRPERSON
PRÉSIDENTE
PRESIDENTA

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Chair, Codex Alimentarius Commission
Federal Department of Home Affairs FDHA
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Division of International Affairs
Bern
Switzerland
Tel: +41 58 462 0041
Email: awilo.ochieng@blv.admin.ch

VICE-CHAIRPERSONS
VICE-PRÉSIDENTS
VICEPRESIDENTES

Dr Yayoi Tsujiyama
Acting Director for International Standards Office
Food Safety Policy Division, Food Safety and Consumer
Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3502-8732
Email: yayoi_tsujiyama170@maff.go.jp

Mr Mahamadou Sako
Directeur-Général adjoint
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
Centre Commercial, Rue 305 Quartier du Fleuve
BPE: 2362
Bamako
Mali
Tel: +223 20230188 /+223 66 799979/+22366741542
Email: madoundjini@gmail.com

Dr Guilherme Antonio Costa Junior
Ministry of Agriculture, Livestock and Food
Esplanada dos ministérios BI.D
Ed. Sede 3 andar-Sala 300
Brasilia
Brazil
Email: guilherme.costa@agricultura.gov.br

MEMBERS ELECTED ON A GEOGRAPHIC BASIS:
 MEMBRES ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE:
 MIEMBROS ELEGIDOS SOBRE UNA BASE
 GEOGRÁFICA:

AFRICA
 AFRIQUE
 ÁFRICA

Mrs Margaret Efiang Eshiett
 Ag. Director Business Support Services
 Standards Organisation of Nigeria
 Plot 13/14 Victoria Arobieke Street, Off Admiralty Way
 Lekki Peninsula- Lekki Phase 1
 Lagos
 Nigeria
 Tel: +2348023179774
 Email: megesciott@yahoo.com

Advisors to the Member for Africa

Conseiller du Membre pour l'Afrique
 Asesor del Miembro para África

Prof Amadou Diouf
 Président du Comité National du Codex Alimentarius
 Centre Anti Poison
 Ministère de la Santé et de l'Action sociale
 Hôpital de Fann
 Dakar
 Sénégal
 Tel: +221 77 644 98 23
 Email: amdiouf@refer.sn; amadou.diouf@ucad.edu.sn
amdiouf@me.sn

Mr Lazaro Henry Msasalaga
 Head of Agriculture and Food Standards Section /
 Codex Contact Point
 Process Technology Standards
 Tanzania Bureau of Standards
 P.O. Box 9524
 Dar-es-Salaam
 United Republic of Tanzania
 Tel: +255 22 2450206
 Email: codex@tbs.go.tz

ASIA
 ASIE
 ASIA

Ms Norrani Eksan
 Deputy Director
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 4, Menara Prisma No 26, Jalan Persiaran
 Perdana, Precint 3
 Putrajaya
 Malaysia
 Tel: +603 88850794
 Email: norrani@moh.gov.my

Advisors to the Member for Asia

Conseiller du Membre pour l'Asie
 Asesor del Miembro para Asia

Dr Yongxiang Fan
 Division Director
 Food Safety Standard Division 1
 China National Centre for Food Safety Risk
 Assessment (CFSA)
 No. 23, Guangqu Road Chaoyang District
 Beijing
 China
 Tel: +8613651163400
 Email: fanyongxiang@cfsa.net.cn

Prof Purwiyatno Hariyadi
 National Codex Committee of Indonesia
 Department of Food Science and Technology
 Southeast Asian Food & Agricultural Science &
 Technology (SEAFAS Center), Bogor Agricultural
 University
 Jln Puspa No 1 IPB Campus - DARMAGA
 Bogor
 Indonesia
 Tel: (+62) 811 10351
 Email: phariyadi@ipb.ac.id

EUROPE

EUROPE
 EUROPA

Mrs Vigdis S. Veum Møllersen
 Senior Adviser
 Norwegian Food Safety Authority
 Head Office
 Felles Postmottak P.O Box 383
 Brumunddal
 Norway
 Tel: +47 22 77 91 04
 Email: visvm@mattilsynet.no

Advisors to the Member for Europe

Conseillers du Membre pour l'Europe
 Asesores del Miembro para Europa

Mr Mike O'Neill
 Head of EU and International Strategy
 Food Standards Agency
 Aviation House 125
 London
 United Kingdom
 Tel: + 44 (0) 20 72768664
 Email: Mike.Oneill@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Niklas Schulze-icking
 Federal Ministry of Food and Agriculture
 Wilhelmstr.54
 Berlin
 Germany
 Tel: +49 30 18529-3515
 Email: niklas.schulze-icking@bmel.bund.de

LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE

Mr Daniel González Sesmas
Director de Normalización de Sector Primario e
Industria Agroalimentaria
Dirección General de Normas
Secretaría de Economía
Av. Puente de Tecamachalco 6 Col. Lomas de
Tecamachalco
Naucalpan de Juárez
Mexico
Tel: 5552296100
Email: daniel.gonzalezs@economia.gob.mx

Advisor to the Member for Latin America and the Caribbean

Conseillère du Membre pour l'Amérique Latine et les
Caraïbes
Asesor del Miembro para América Latina y el Caribe

Mr Aldo Heladio Verver Y Vargas Duarte
Director General Adjunto
Comisión de Fomento Sanitario
Comisión Federal para la Protección Contra Riesgos
Sanitarios
Oklahoma 14, Col. Napoles, Delegación Benito Juarez,
Ciudad de México
Mexico City
Mexico
Tel: +52 55 50805200 ext. 1304
Email: aververyvargas@cofepris.gob.mx

NEAR EAST

PROCHE-ORIENT
CERCANO ORIENTE

Ms Mariam Eid
Head
Agro Industries Department
Ministry of Agriculture
Bir hassan Jneh
Beirut
Lebanon
Tel: 009613567542 / 009611824100
Email: meid@agriculture.gov.lb

NORTH AMERICA

AMÉRIQUE DU NORD
AMÉRICA DEL NORTE

Mr Richard Arsenault
Executive Director
Domestic Food Safety Systems & Meat Hygiene
Directorate
Canadian Food Inspection Agency
Floor 6, Room 350 1400 Merivale Road,
TOWER 1
Ottawa
Canada
Tel: 613-773-6156
Email: Richard.Arsenault@Inspection.gc.ca

Advisors to the Member for North America

Conseillères du Membre pour l'Amérique du Nord
Asesores del Miembro para América del Norte

Ms Mary Frances Lowe
Manager, U.S. Codex
U.S. Department of Agriculture
U.S. Codex Office
Room 4861 - South Bldg.
1400 Independence Ave. S.W.
Washington, DC 20250
USA
Tel: +1 202 205 7760
E-mail: MaryFrances.Lowe@fsis.usda.gov

Mrs Mae Johnson
Director
Bureau of Policy, Intergovernmental and
International Affairs
Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway, Floor 4
Mail Stop 2204C
Ottawa
Canada
Tel: 613-957-8417
Email: Mae.Johnson@HC-SC.gc.ca

SOUTH WEST PACIFIC

PACIFIQUE SUD-OUEST
PACÍFICO SUDOCCIDENTAL

Mr Raj Rajasekar
Codex Coordinator and Codex Contact Point NZ
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand
Tel: 64298942576
Email: raj.rajasekar@mpi.govt.nz

Advisors to the Member for South West Pacific

Conseillers du Membre pour le Pacifique Sud-Ouest
Asesores del Miembro para el Pacífico Sudoccidental

Mr Dugald Maclachlan
Director, Microbiological Policy and Residues Exports
Division
Department of Agriculture and Water Resources
GPO Box 858
Canberra ACT2601
Australia
Tel: +62 2 6272 3183
Email: Dugald.maclachlan@agriculture.gov.au

Dr Vele Pat Ila'ava
Secretary
Department of Agriculture and Livestock
PO Box 2033
Port Moresby
Papua New Guinea
Email: vpilaava100261@gmail.com

**COORDINATORS:
COORDONNATEURS:
COORDINADORES:**

COORDINATOR FOR AFRICA

Coordonnateur pour l'Afrique
Coordinador para África

Dr Kimutai Maritim
Assistant Director
Chair-FAO/WHOCCAFRICA
Directorate of Veterinary Services
Private Bag Kabete
Nairobi
Kenya
Tel: +254 722601653
Email: kimutaimaritim@yahoo.co.uk

COORDINATOR FOR ASIA

Coordonnateur pour l'Asie
Coordinador para Asia

Mr Sunil Bakshi
Advisor Codex
Food Safety and Standards Authority of India
FDA Bhawan, Near Bal Bhawan
New Delhi
India
Tel: +91-11-23237439
Email: sbakshi@fssai.gov.in

COORDINATOR FOR EUROPE

Coordonnatrice pour l'Europe
Coordinadora para Europa

Dr Marie-Ange Delen
Coordinator Codex Alimentarius Netherlands
PO Box 20401
The Hague
Netherlands
Tel: +31 6 4615 2167
Email: m.a.delen@minez.nl

**COORDINATOR FOR LATIN AMERICA AND THE
CARIBBEAN**

Coordonnateur pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
Coordinador para América Latina y el Caribe

Dr Michel Leporati Néron
Secretario Ejecutivo
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad
Alimentaria, ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Nueva York 17, piso 4
Santiago
Chile
Tel: +56 2 27979900
Email: michel.leporati@achipia.gob.cl

COORDINATOR FOR NEAR EAST

Coordonnateur pour le Proche-Orient
Coordinador para el Cercano Oriente

Dr Mohammad Hossein Shojaee Aliabadi
Senior Scientific Adviser
Institute of Standards & Industrial Research of IRAN
Director and Laboratory Manager Farough Life
Sciences Research Laboratory
No. 96, Parcham Street Tohid Square
Tehran
Iran (Islamic Republic of)
Tel: +98 912 159 17 66
Email: Faroughlab@gmail.com

**COORDINATOR FOR NORTH AMERICA AND THE
SOUTH WEST PACIFIC**

Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique
Sud-Ouest
Coordinador para América del Norte y el Pacífico
Sudoccidental

Mr Timothy Tumukon
Director
Department of Biosecurity Vanuatu
Ministry of Agriculture PMB 9039
Port Vila
Vanuatu
Tel: (+679) 7793867
Email: ttumukon@vanuatu.gov.vu

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)
Organización Mundial de la Salud (OMS)

Dr Oleg Chestnov
Assistant Director-General
Noncommunicable Diseases and Mental Health (NMH)
World Health Organization (WHO)
20, Avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41227912723
Email: chestnovo@who.int

Dr Kazuaki Miyagishima
Director
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
World Health Organization (WHO)
20, Avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Email: miyagishimak@who.int

Dr Angelika Tritscher
Coordinator
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
World Health Organization (WHO)
20, Avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 7913569
Email: tritschera@who.int

Mrs Catherine Mulholland
Administrator Codex Trust Fund
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
World Health Organization (WHO)
20, Avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41227913080
Email: mulhollandc@who.int

Dr Rei Nakagawa
Technical Officer
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
World Health Organization (WHO)
20, Avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 3640
Email: nakagawar@who.int

Dr Chizuru Nishida
Coordinator
Nutrition for Health and Development
World Health Organization (WHO)
20, avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41227913317
Email: nishidac@who.int

Dr Egle Granziera
Senior Legal Officer
Office of the Legal Counsel
World Health Organization (WHO)
20, Avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 3680
Email: granzierae@who.int

Dr Claudia Nannini
Legal Officer
Office of the Legal Counsel
World Health Organization (WHO)
20, Avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: 0041 22 791 25 06
Email: nanninic@who.int

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS (FAO)**
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture (FAO)
Organización de las Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura (FAO)

Dr Renata Clarke
Head, Food Safety and Quality Unit
Agriculture and Consumer Protection Department
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 2010
Email: Renata.Clarke@fao.org

CODEX SECRETARIAT
Secrétariat du Codex
Secretaría del Codex

Mr Tom Heilandt
Secretary Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 4384
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Annamaria Bruno
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06570 56254
Email: annamaria.bruno@fao.org

Ms Gracia Brisco
Food Standards Officer
Codex Alimentarius Commission Joint FAO/WHO
Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization
Tel: +39 06 570 52700
Email: gracia.brisco@fao.org

Ms Verna Carolissen-mackay
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Viale delle Terme di Caracalla Rome
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 5629
Email: verna.carolissen@fao.org

Mr Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 6626
Email: patrick.sekitoleko@fao.org

Ms Lingping Zhang
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme Food
and Agriculture Organization of the UN
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06570 53218
Email: lingping.zhang@fao.org

Ms Anne Beutling
Associate Professional Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 570 53528
Email: anne.beutling@fao.org

Mr David Massey
Special Advisor
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 570 53465
Email: david.massey@fao.org

Mr Roberto Sciotti
Record & Information Management Officer &
Webmaster
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 570 56141
Email: Roberto.Sciotti@fao.org

Mr Giuseppe Di Chiera
Programme Assistant Consultant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 570 52533
Email: giuseppe.dichiera@fao.org

Annexe II

CALENDRIER POUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025

Période	Activité	Partie responsable
Second semestre 2016 Premier semestre 2017	Suggestions relatives aux buts et objectifs d'un nouveau plan stratégique	Comités FAO/OMS de coordination
Premier semestre 2017	Première version du projet (sans plan de mise en œuvre)	Président et vice-présidents
Premier semestre 2017	Présentation des observations sur la première version	Membres et observateurs
Second semestre 2017	Examen	Comité exécutif (73 ^e session)
Second semestre 2017	Mise au point définitive de la première version (sans plan de mise en œuvre)	Président et vice-présidents
Second semestre 2017	Examen	Comité exécutif (74 ^e session)
Premier semestre 2018	Élaboration de la deuxième version du projet (avec plan de mise en œuvre)	Président et vice-présidents
Premier semestre 2018	Examen	Comité exécutif (75 ^e session)
Second semestre 2018 Premier semestre 2019	Avis sur la deuxième version	Comités FAO/OMS de coordination
Premier semestre 2019	Élaboration de la version finale du projet	Président et vice-présidents
Premier semestre 2019	Observations	Membres et observateurs
Premier semestre 2019	Dernière phase d'examen	Comité exécutif (77 ^e session)
Second semestre 2019	Adoption	Commission du Codex Alimentarius (42 ^e session)